

AVIS DE CONCOURS

	Centre organisateur		
			
Centre de Gestion des Côtes d'Armor	Centre de Gestion du Finistère	Centre de Gestion d'Ille et Vilaine	Centre de Gestion du Morbihan

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) ouvre et organise, au titre de l'année 2024, pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, le

CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS Filière médico-sociale – Catégorie A

▪ Conditions d'accès

Concours ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste publiée par le Ministre chargé des sports, les candidats possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le jour de l'épreuve d'admission.

▪ Nombre de postes :

8 postes sont ouverts pour ce concours.

▪ Nature de l'épreuve d'admission

Le décret n°2023-6 du 4 janvier 2023 modifie les modalités d'organisation du concours avec désormais une unique épreuve d'admission consistant en un :

- Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois
- Durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

L'épreuve orale d'admission sera organisée **à partir du 6 février 2024**.

▪ Période et modalités d'inscription

➔ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 12 septembre au 18 octobre 2023 inclus auprès du CDG29 :**

- **par préinscription**, jusqu'à 23h59 (heure métropolitaine) dernier délai, sur :
 - www.concours-territorial.fr, le portail national des concours et examens professionnels.
 - ou sur celui du CDG29, www.cdg29.bzh.

Une borne d'accès internet est disponible dans les locaux du CDG29 pour effectuer la préinscription jusqu'au 18 octobre 2023, 17h00, dernier délai.

➔ **DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 26 octobre 2023 inclus auprès du CDG29 :**

- **par voie dématérialisée**, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,
- **par voie postale** (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),
- **à l'accueil** du CDG29, jusqu'à 17 H 00, dernier délai.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le CDG29 ou téléchargé sur les sites internet dédiés. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription (ancienne session ou d'un autre CDG) ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. La préinscription effectuée par un candidat ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura « clôturé » en ligne son inscription depuis son espace sécurisé ou que son dossier papier ait été réceptionné, dans les délais, par le Centre de Gestion du Finistère.

Il est impératif de lire attentivement la brochure du concours consultable sur la plateforme de préinscription ou sur le site du CDG29 : www.cdg29.bzh.

**CDG29 - Service Concours - 7 boulevard du Finistère - 29000 QUIMPER - ☎ : 02 .98.64.11.30
Adresse mail : concours@cdg29.bzh - Site internet : www.cdg29.bzh**